

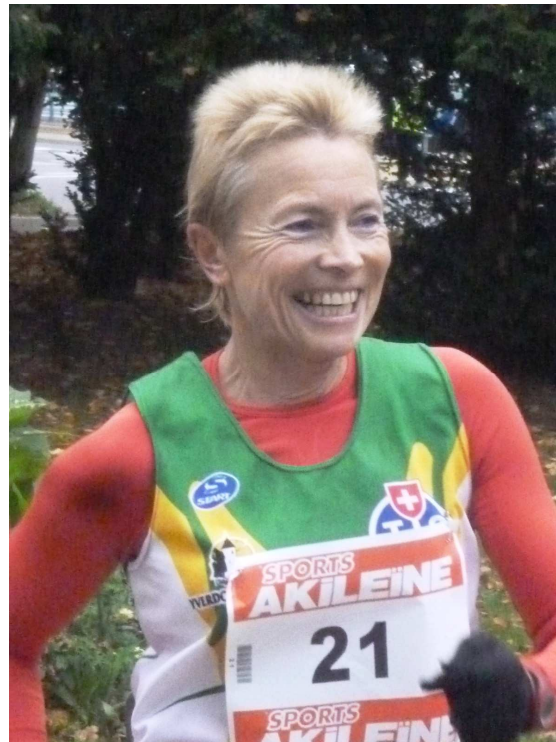


VERDUN – BAR.LE.DUC 56,400 Km

ERIZE-LA-PETITE – BAR.LE.DUC 21,500 Km

MARCHE DE LA VOIE SACREE LUNDI 11 NOVEMBRE 2013

Dora JAKOB la Suisseuse Championne d'Europe Vétérane sera sans doute là !



09h00 : Départ de Verdun 56,400 Km (Monument)

12h00 : Départ de Erize-la-Petite 21,500 Km (Borne)

13h15 : Arrivée 21,500 Km Parc Varin-Bernier

13h45: Arrivée 56,400 Km Parc Varin Bernier

Inscriptions au 03.29.45.19.72 ou 03.29.45.29.79

Ou au 06.81.03.04.47

6 Euros

Vous êtes tous cordialement invités à cette marche du souvenir

GRAND PRIX DE LA VOIE SACREE

Epreuve du Souvenir 34^{ème} édition

11 Novembre 2013

INVITATION

Lieu:	Verdun	Place de la Gare
Vestiaires:	7h30	Nature, place de la Gare
Secrétariat:	7h45	Remise des dossards, dernières consignes et panneaux
Catégories:		Toutes les catégories autorisées Dames et Messieurs
Présentation	8h50	Sur la ligne de départ, Monument de la Victoire près de la Gare
Les départs	9h00	56,400 Km de Espoirs à Vétérans Hommes & Dames
	12h00	Départ du 21,500 Km à Erize-la-Petite pour les non-licenciés & les autres licenciés. Dossards possibles à Verdun et Erize.
Arrivées:	13h45	Arrivée Bar-le-Duc Château Varin-Bernier (Camping) Vestiaires Stade Jean Bertnard sous les tribunes.
	17h30	Remise des classements & récompenses Salle des Fêtes de L'Hôtel de Ville rue Lapique selon indication Ville de Bar-le-Duc
Engagements:		6 Euros pour tous Date limite : 08 Novembre 2013 à 12h00.
	à	William PFISTER 8 rue Saint-Hilaire 55000 Longeville-en-Barrois Téléphone: 03.29.45.19.72 – Portable: 06.81.03.04.47 E-mail: annickwilliam@orange.fr avant le 08 Novembre 2013 à 12h00. Bien préciser catégorie, distance choisie et numéro de licence.
Prévoir:		Un officiel par fraction complète ou non de 5 marcheurs engagés en précisant bien la compétence reconnue.
Jury:		Le club organisateur fournira l'encadrement avec l'équipe du CVSL Les clubs participants fourniront les officiels complémentaires.
Divers:		Les classements complets seront remis à partir de 17h30 raison d'un exemplaire par club ainsi qu'à tout athlète isolé, presse et officiels.

**Président de l'ASM BAR
William PFISTER**

ITINÉRAIRE 2013

*	Verdun Rond-Point de la Gare	Km 00,00
*	Passage à niveau sortie de Verdun	Km 02,400
*	Carrefour Voie Sacrée / R.N 3	Km 08,900
*	Moulin Brûlé	Km 09,100
*	Carrefour Voie Sacrée/Autoroute	Km 11,700
*	Lemmes	Km 14,000
*	Souilly Mairie	Km 19,900
*	Heippes	Km 23,700
*	TGV	Km 26.300
*	Issoncourt	Km 27,200
*	Chaumont-sur-Aire	Km 33,800
*	Erize-la-Petite (Borne Géante)	Km 34,9 départ épreuve de 21,5 Km
*	Erize-la-Grande	Km 36,300
*	Rosnes-Raival	Km 40,200
*	Erize-la-Brûlée	Km 42,900
*	Petit-Rumont	Km 44,400
*	Naives-devant-Bar	Km 50,300
*	Petit-Pont entrée Bar pointage 20 Km	Km 54,000
*	Carrefour rue du Stade/rue Saint-Mihiel	Km 56,100
*	Arrivée devant Château	Km 56,400

Parcours établi par Francis HARBULOT, vérifié par Gilbert BARTHELEMY & Yves TALAGRAND

Quelques modifications de terrain ont augmenté la distance de 200 mètres.

RAPPEL :

Arrivée Parc du Château-Varin-Bernier rue de Saint-Mihiel juste devant le Château.

**RENDRE LES PANNEAUX OFFICIELS
ET ATTENTION MARCHEURS JAUNES
AVEC LES DOSSARDS**

REGLEMENT VOIE SACRE 2013

Article 1 : *Le 34^{ème} Grand Prix de Marche de la Voie Sacrée*, est organisé par le Comité de la Voie Sacrée & l'Asm Bar-le-Duc le 11 Novembre 2013.

Article 2 : Les Marcheurs auront à parcourir une distance de **56,400 Km** entre VERDUN & BAR-LE-DUC, en empruntant la «Voie Sacrée» le 11 Novembre 2013. (Une épreuve réservée aux autres marcheurs licenciés ou non & débutants prendra le départ de Erize-la-Petite Mairie & empruntera la Voie Sacrée à **11h30**, distance de 21,500 Km pour arriver à **BAR-LE-DUC** au Parc du Château-Bernier à partir de **13h30**. Le départ de **VERDUN** est fixé à **9h00** Rond-Point de la Gare SNCF(dossards devant la Gare) alors que l'arrivée sera jugée à Bar-le-Duc Parc Varin-Bernier, **de 13h45 à 16h00** pour les deux épreuves.

Article 3 : Les concurrents ne seront pas arrêtés avant Naives, mais ceux qui ne franchiront pas la ligne d'arrivée avant **16h15** ne seront pas classés. **Arrivée Naives-Rosières 15h40, dernier délai, sinon arrêtés & classés dans cette commune.**

Article 4 : Les athlètes apporteront leur **ravitaillement personnel qu'ils pourront consommer à leur guise à partir de Regret Km 4,600** Les voitures des ravitailleurs devront être garées obligatoirement sur le parking. Ensuite le ravitaillement sera autorisé à chaque fois que le concurrent le voudra avec comme obligation d'avoir le véhicule ravitailleur garé **en dehors** de la chaussée, **parkings naturels ou ouverts**. Ces ravitailleurs devront partir 10 minutes avant les Marcheurs pour les attendre au premier point de ravitaillement et **seulement là. (à 8h50 dernier délai) à 4,5 Km de Verdun.** (Ensuite aussitôt le 1^{er} ravitaillement, les voitures devront protéger leur marcheur jusqu'à l'arrivée dans le Parc Varin-Bernier où ils gareront leur véhicule si me nuéro de dossard est bien sur le pare-brise.

Article 5 : Chaque marcheur devra être **suivi** par son véhicule d'accompagnement dès que possible et en permanence. **Il est bien sur interdit de rouler à côté du marcheur, seulement derrière**, pour quelque raison que cela soit ***sous peine d'exclusion immédiate.*** Les véhicules seront assurés par leurs propriétaires. (pas d'accompagnateur à pied ni à bicyclette.) **Se garer: parking dans le Parc du Château pour l'arrivée de l'épreuve & près de la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville rue Lapique. (Parking du Parc de la Mairie autorisé) pour la remise des Prix.**

Possibilité de parking également entre les deux parcs à l'arrivée !

Article 6 : Les Marcheurs devront se conformer au code de la route et tenir leur **droite** en permanence. Il est interdit notamment de couper les virages et d'utiliser les trottoirs. Rester toujours à droite du côté droit de la route.

(Règlement suite)

Article 7 : Le dossard sera porté en entier et épinglé sur la poitrine en permanence ; en cas de changement de maillot, **le marcheur devra être arrêté** tant que son dossard ne sera pas remis sur le maillot.

Article 8 : Le droit d'engagement est fixé à **6,00 Euros** à payer à l'inscription par courrier uniquement. Exceptionnellement sur place si demande par téléphone. (Compte juste)

Article 9 : Le Jury de l'épreuve sera présenté aux concurrents sur la ligne de départ. Ceci étant facultatif bien sur. Les juges sont distingués par un brassard.

Article 10 : Aucun participant ne pourra prétendre à des frais de déplacement et les frais engagés sur le parcours seront réglés directement par l'athlète ou son représentant.

Article 11 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la perte, le vol ou la détérioration d'objets avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 12 : Toute réclamation devra être faite au Juge-Arbitre au moment de l'incident sur lequel elle porte ou au maximum 30' après l'arrivée. Elle sera faite par écrit, accompagnée de **100 Euros** dont **50** seront remboursés si la réclamation est acceptée par le Juge-Arbitre.

Article 13 : Pour participer au classement par équipes, les marcheurs **devront avoir renouvelé leur licence au plus tard la veille de l'épreuve & porter les couleurs de leur club.** (*Rég..F.F.A.*)

Article 14 : Tout cas non prévu par le présent règlement ou les règlements généraux de la F.F.A, sera tranché par le Juge-Arbitre et le directeur de l'épreuve.

Maurice MICHELET Directeur

&

William PFISTER Responsable sportif

Site ASMB: www.asmbar.free.fr/

RENDRE DOSSARDS ET PANNEAUX JAUNES DES L'ARRIVEE
à
LA TABLE DE POINTAGE. MERCI D'AVANCE.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

11 novembre 2013

Vestiaires: 7h30: Vestiaires nature

Remise des dossards:
7h45: **Devant la Gare SNCF de Verdun**

Départ : **9h00:** Rond-Point près de la Gare, tous les départs.
(8h50: appel des concurrents) (Monument)
& départ des voitures accompagnateurs

Premier ravitaillement: R.N 3 Regret

9h20: Sortie de Verdun sur Ex N.3
9h40: **Prise des voitures de protection dès que possible**
12h00: **Départ 21,5 Km de la Mairie de Erize-la-Petite.**

Arrivée: **13h45 à 16h00**

Vestiaires: 13h45 : **Stade Jean Bernard – Voisin du Parc d'arrivée.**

Récompenses 17h30: ***Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville
rue Lapique 55000 Bar-le-Duc (parking dans le Parc)
(cérémonie avec les anciens combattants)***

Itinéraire: Verdun Rond-Point de la Gare départ

Avenue Charles de Gaulle
Pont du Mort Homme
Avenue de Paris
Ex R.N 3
Regret
Baleycourt
Voie Sacrée

Bar-le-Duc:

20 Km petit pont 1,500 Km avant arrivée (à titre indicatif)
Rue de Saint-Mihiel
Parc Varin-Bernier
Château Varin-Bernier

Total 56,400 Km & 21,500 Km depuis Erize.